

DE_2025_023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le dix avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 10 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 04 avril 2025

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Chantal GUEGUEN, Paul SALLES, Jean-Yves MERLET, Daniel COURRIAN, Véronique COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Lucile FREVILLE, Frédéric BROUSSEAU, Cécile BAILLON, Elodie ROLLAND, Grégory DUPA, Romain NOYEZ

Pouvoirs :

Étaient excusés :

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

Fond Départemental d'Aide à la Voirie Communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de la voirie communale :

- **Impasse du Moulin :**
 - Déflashage sur l'ensemble de la route
 - Goudronnage bicouche
- **Rue des Colombiers - de Lafon à Gautheys :**
 - Réalisation d'un mono couche
- **Rue de la Prade :**
 - Mono couche
- **Rue de la Croix :**
 - Mono couche
- **Rue de Verdun :**
 - Mono couche
- **Rue du 19 mars 1962 :**
 - Bicouche

Montant des travaux :

- Réfection de la voirie communale : 29 900,00 € HT, soit 35 880,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De réaliser les travaux pour un montant de 29 900,00€ HT, soit 35 880,00 € TTC
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départementale de la Gironde au titre du Fond Départemental d'Aide à la Voirie Communale pour l'année 2025
- D'assurer le financement complémentaire par autofinancement
- Précise que la réalisation de cette opération se fera après obtention de la subvention
- Dit que la dépense sera inscrite au Budget Communal 2025
- Donne pouvoir au Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

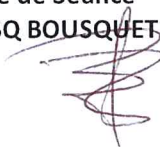
Ont voté 14

Pour 14

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Président
Alexandre PIERRARD

